

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

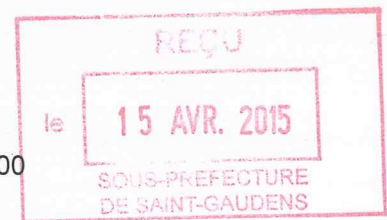
201520

Nombre de conseillers

| | |
|---------------|----|
| • en exercice | 11 |
| • présents | 8 |
| • votants | 8 |
| • absents | 3 |
| • exclus | 0 |

De la commune BARBAZAN

Séance du 07 avril 2015 à 18 heures 00

**Date de convocation :**

01 avril 2014

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :**Objet**

Résiliation Convention
cantine collège de Loures
Barousse.

STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane,
Mrs BRUNA Roger, DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES
André,
Absents excusés : Mrs SIBRA Gérard, VALLE Anthony.
Absente excusée : VEYRIES Nadine.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe que pour des raisons pratiques, les repas ne seront plus pris au collège de Loures Barousse pour la cantine de l'école de Barbazan.

Pour cela il est nécessaire de résilier la convention signée avec le collège de Loures Barousse à compter du 31 Août 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de résilier la convention signée avec le collège de Loures Barousse.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 14 avril 2015

Le Maire

